

**COMMUNE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
(Vendée)**

2026_03_30_21

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars,
le Conseil Municipal de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HENRIET Christian, Maire.

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, CHOYEAU Françoise, RAVARD Alexandra, GUILLON Cathy,
REY Pascale, Messieurs GUIGNARD Florent, GRAULIER Laurent, HENRIET Christian, PHELIPEAU Grégoire,
GUILMINEAU Christian et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Mesdames CHABIRAND Fanny, HAY Virginie, Messieurs BARDE Mickaël (pouvoir à
Monsieur HENRIET Christian), CHARNOLE David

Secrétaire de séance : Madame RAVARD Alexandra
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12 dont 1 pouvoir

Vote : 12 pour

OBJET : Délégués SIVOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-7, L.5211-7, L.5212-7
et L. 5711-1

Vu les statuts du SIVOM des communes du Marais Sud Vendée,

Considérant que notre commune est membre de ce Syndicat,

Considérant que notre commune doit être représentée à ce syndicat par un délégué titulaire et par
un délégué suppléant,

Considérant que notre choix peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour
faire partie d'un conseil municipal, sous réserves des inéligibilités et incompatibilités de droit
commun,

Considérant que le mandat est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,

Au vu de ces éléments et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités
Territoriales, il y a lieu, suite à l'installation de notre conseil municipal, de désigner un délégué
titulaire et un délégué suppléant pour représenter notre commune à ce syndicat,

Délégués titulaires :

Sont candidats : Monsieur GABORIAU Sébastien

Nombre de bulletins : 12

Bulletins nuls : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7



Délégués suppléants :
Sont candidats : Monsieur HENRIET Christian
Nombre de bulletins : 12
Bulletins nuls : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

Le conseil municipal procède au vote :

Délégué titulaire : Monsieur GABORIAU Sébastien
Délégué suppléant : Monsieur HENRIET Christian

FAIT ET DELIBERE en mairie, les, jour, mois et an susdits

Le Maire,
Christian HENRIET

